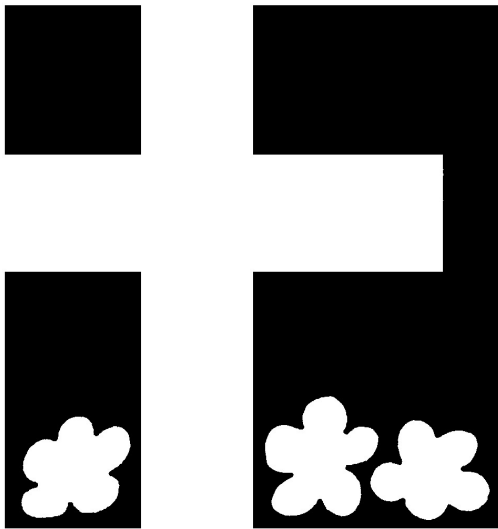


Les funérailles



Quand une personne décède, le plus souvent ses proches contactent d'abord les pompes funèbres de leur choix, qui prennent elles-mêmes contact avec le prêtre de la paroisse. Le prêtre prendra ensuite contact avec la famille du défunt pour préparer la célébration des funérailles. La famille peut aussi prendre directement contact avec un prêtre si elle le désire.

La préparation de la célébration des funérailles est faite dans une rencontre avec le prêtre célébrant au cours de laquelle se fait le choix des textes, des prières et du type de liturgie souhaitée.

Contactez la paroisse

Si vous voulez prendre contact avec la paroisse pour organiser des funérailles, veuillez vous adresser dans l'ordre

- au curé, **Abbé Salvator NTIBANDETSE** au **010 45 30 93** ou **0495 28 92 22**

- à la sacristine Mme **Daisy TASNIER** au **010 41 72 72** ou **0497 081 843**. Ce n'est pas elle qui organise les funérailles mais elle pourra donner des informations pratiques et essayer de contacter les prêtres si vous n'avez pas réussi à en joindre un.

Les démarches pratiques pour l'organisation des funérailles sont faites par l'entrepreneur des pompes funèbres contacté.